

Président : Philippe GERMAIN

Présents : Etienne GUICHARD, Jean-Claude LEBELTEL, Loïc PORCHER, Raymond HALAIS, Laurence TIREL, Anne-Marie MENARD, Nicolas LEMOULAND, Jean GILLIERS, Christian BAUDRY, Henri AVRIL, Sandrine QUINTIN, Rose-Marie BAUDRY, André PÉPIN

Absents : Mathilde DEROYANT (donne procuration à Loïc PORCHER)

Secrétaire : Nicolas LEMOULAND est désigné secrétaire de séance.

Compte rendu de
la réunion du 15
avril 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion en date du 15 avril 2015.

2015/032
FINANCES
Attribution des
subventions

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Comité des Fêtes	760 €
- Foyer d'amitié et de Loisirs	300 €
- Union Nationale des Anciens Combattants	150 €
- Association Sportive et Culturelle Fontenelloise	760 €
- Association les Amis de Jean Langlais	760 €
- A.C.C.A	190 €
- Restaurants du Cœur	100 €
- Chambre des Métiers d'Ille-et-Vilaine	52 €

TOTAL **3 072 €**

Concernant l'A.C.C.A. et le piégeage des ragondins, Monsieur le Maire propose de définir 5 zones composées chacune d'un piégeur. Chaque piégeur percevra 1 € par queue de ragondins (plafonné à 300).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de verser à l'A.C.C.A. une subvention égale à 1 € par queue de ragondins piégés.

2015/033
FINANCES
Acquisition de
cages à ragondins

Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition de 5 cages à ragondins au prix de 50 € l'unité auprès de la FGDON 35.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de faire l'acquisition de 5 cages à ragondins au prix de 50 € l'unité auprès de la FGDON 35.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de participation faite par la Commune d'Antrain accueillant des enfants de La Fontenelle dans son école publique, contribution égale à 100 % du coût moyen par élève des frais de fonctionnement tel qu'il résulte des dépenses :

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	TOTAL
Charges	81 312.31 € (77 071.43 € en 2013)	28 336.20 € (26 991.29 € en 2013)	109 648.51 € (104 062.71 € en 2013)
Nombre d'élèves	45 (48 en 2013)	93 (86 en 2013)	138 (134 en 2013)
Coût par élève	1 806.94 € (1 605.65 € en 2013)	304.69 € (313.85 € en 2013)	

La participation demandée pour les enfants de La Fontenelle scolarisés s'élève à une contribution égale à 100 % du coût moyen par élève des frais de fonctionnement :

- **16 262.46 € pour 9 élèves en maternelle** (17 662.20 € pour 11 en 2013)
- **8 531.33 € pour 28 élèves en élémentaire** (7 218.60 € pour 23 en 2013)

soit un total de **24 793.79 €** (24 880.80 € en 2013)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de participer suivant une contribution égale à 100 % du coût moyen par élève des frais de fonctionnement pour les enfants de La Fontenelle fréquentant l'école publique d'Antrain.

Monsieur le Maire fait part du nombre d'enfants scolarisés à l'école privée Sainte Anne d'Antrain : 3 en maternelle et 15 en élémentaire (4 et 13 l'année dernière). Il propose de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte Anne.

Il propose de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte-Anne sur la même base que pour les enfants scolarisés en élémentaire à l'école publique d'Antrain, soit $15 \times 304.69 \text{ €} = 4 570.35 \text{ €}$ (4 080.05 € l'année dernière). Concernant la maternelle, Monsieur le Maire rappelle le montant de la subvention attribuée l'année dernière (3 419.95 € pour 4 élèves) et propose un montant s'élevant à 2 929.65 € pour 3 élèves (976.55 € par élève ; 854.99 € par élève l'année dernière).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer une participation de 7 500 € aux frais de fonctionnement de l'école privée Sainte Anne d'Antrain.

Arrivée de Laurence TIREL à 21h15

Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur le Maire de Bazouges-la-Pérouse demandant une subvention pour les élèves inscrits à l'école privée (trois en élémentaire et trois en maternelle). Ce dernier sollicite une contribution pour l'année scolaire 2013-2014. Il propose une attribution de 360 € pour l'élémentaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer une participation de 360 € aux frais de fonctionnement de l'école privée de Bazouges-la-Pérouse.

2015/037
FINANCES
Participation aux
frais de
fonctionnement de
l'école privée de
Sougéal

Monsieur le Maire fait part du courrier de l'école privée de Sougéal demandant une subvention pour les élèves inscrits à l'école élémentaire (un en primaire).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer une participation de 304.69 € aux frais de fonctionnement de l'école privée de Sougéal.

2015/038
FINANCES
Participation aux
frais de
fonctionnement de
l'école du syndicat
de regroupement
de Broualan

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'école du syndicat de regroupement de Broualan demandant une subvention pour les élèves inscrits à l'école élémentaire (un en primaire).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer une participation de 304.69 € aux frais de fonctionnement de l'école du syndicat de regroupement de Broualan.

2015/039
URBANISME
Acquisition de la
parcelle cadastrée
section B n°588

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 06 février 2015, le conseil municipal avait décidé de l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n°588. Or, il s'avère qu'aux termes d'un acte en date du 27 octobre 2014 reçu par Maître LACOURT, il a été constitué une servitude permettant d'accéder à la parcelle cadastrée section A n°697, ce qui a entraîné le report de la signature de l'acte d'acquisition. Par ailleurs, il informe les conseillers municipaux qu'un courrier a été envoyé à Madame BEAUJOUAN afin qu'elle autorise le passage par la parcelle cadastrée section B n°606 permettant la servitude de la parcelle cadastrée section A n°697.

2015/040
EQUIPEMENTS
COMMUNAUX
Devis de
l'entreprise
MASS'ELEC
concernant
l'éclairage extérieur
de la mairie et un
coffret sécurité

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise MASS'ELEC d'un montant de 1 299.57 € H.T. concernant l'éclairage extérieur de la mairie (541 € H.T.) et un coffret sécurité avec arrêt d'urgence (prise 220v mono et 380v tetra) (758.97 € H.T.) pour le branchement de rallonges lors de différentes manifestations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de :

- Retenir le devis de l'entreprise MASS'ELEC d'un montant de 1 299.57 € H.T.
 - Autorise la dépense correspondante
 - Décide d'imputer la dépense à la section d'investissement
-

2015/041
VIE MUNICIPALE
Désignation d'un
citoyen d'honneur

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Brenda DEAN citoyen d'honneur de la commune et d'organiser une réception le samedi 25 juillet. En effet, elle a, par son action, concouru à mettre en lumière l'œuvre de Jean Langlais via la création du festival et participer, de ce fait, à la renommée de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de :

- Désigner Madame Brenda DEAN, citoyenne d'honneur de la commune
 - Organiser une réception en retenant le devis de LEMETAYER TRAITEUR pour une formule cocktail de 8 pièces par personne au prix de 7.50 € l'unité.
-

2015/042
VIE MUNICIPALE
Courrier de
Monsieur et
Madame Jean-
Pierre POTIER
concernant des
nuisances sonores
à la salle
polyvalente

Monsieur le Maire fait part du courrier en date du 26 mai 2015 de Monsieur et Madame Jean-Pierre POTIER. Ceux-ci font état de nuisances sonores lors de la nuit du 23 au 24 mai 2015 par les locataires de la salle polyvalente (feu d'artifice et pétards) et demande qu'un règlement concernant le bruit soit appliqué à chaque location.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de faire signer une note d'information à chaque usager de la salle polyvalente interdisant les manifestations excessives de bruit, laquelle, si elle n'était pas respectée, entraînerait la non restitution de la caution.

2015/043
VIE MUNICIPALE
Concours des
maisons fleuries

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de reconduire en 2015 le concours des Maisons Fleuries.

REGLEMENT DE L'OPERATION « FLEURISSONS NOTRE COMMUNE »

Article 1 : Le Conseil Municipal décide de renouveler l'opération « Fleurissons notre commune » dans le but de rendre plus agréable et accueillante la découverte de La Fontenelle.

Article 2 : Cette opération ouverte à tous les habitants de la Fontenelle, y compris les propriétaires de résidence secondaire, permettra à chacun de s'inscrire dans l'une des 5 catégories suivantes :

- Catégorie A « Simple façade et commerces » *(le jury respectera ce choix d'inscription)*
- Catégorie B « Façades avec courettes ou jardinets »
- Catégorie C « Longère et Ferme »
- Catégorie D « Pavillons »
- Catégorie E « Parc et jardin »

Article 3 : Le jury constitué uniquement de personnes hors commune visitera les participants (2 membres de chacune des communes désignés par les mairies respectives d'Antrain, Saint-Ouen la Rouërie et Bazouges la Pérouse, 1 professionnel et 1 membre de l'APPAC). Le passage du jury s'effectuera dans la semaine du 13 au 17/07/2015.

Article 4 : Les personnes souhaitant participer à cette opération de promotion de la commune devront déposer leurs candidatures au plus tard le 11 juillet 2015 en précisant la catégorie pour laquelle ils désirent concourir. Chaque inscrit recevra un bon d'achat de 15 € qui leur sera remis lors de la remise des prix, pour l'acquisition de fleurs ou de matériel nécessaire au fleurissement.

Les concurrents ayant reçu un premier prix trois années consécutives pourront continuer à participer en s'inscrivant dans la catégorie EXCELLENCE.

Article 5 : Chaque catégorie sera récompensée par les prix suivants :

1^{er} prix : 30 € + Coupe + Plante

2^{ème} prix : 22 € + Plante

3^{ème} prix : 15 € + Plante

Aucun prix ne sera offert au delà de la 3^{ème} place.

1 plante à tous les participants

Article 6 : Chaque concurrent sera noté comme suit par chacun des membres du jury :

CRITERES	Appréciation de la vue d'ensemble	Choix et variétés des fleurs, plantes vivaces et arbustes	Harmonie des couleurs	Total
POINTS	/20	/20	/20	/60

Chaque membre du jury est invité à porter ses notes sur une feuille anonyme préalablement établie sans consulter ses collègues.

Article 7 : A l'issue de la visite de tous les candidats, le jury se réunira à la Mairie pour collecter l'ensemble des notes et établir le classement.

Article 8 : Les résultats seront communiqués aux intéressés dans les meilleurs délais et paraîtront dans les quotidiens et hebdomadaires locaux.

Article 9 : Les prix seront remis officiellement lors d'un vin d'honneur offert par la Municipalité.

2015/043
PERSONNEL
MUNICIPAL
 Départ de Viviane AUSSANT

Monsieur le Maire fait part de la démission de Madame Viviane AUSSANT, à la date du 30 juin 2015. Par conséquent, les heures d'ouverture de la mairie devront être réaménagées. Il propose les horaires suivants :

- Lundi : 09h30 – 12h00
- Mardi : 09h30 – 12h00
- Jeudi : 14h30 – 17h00
- Samedi : 10h00 – 12h00 (à partir du 01 septembre)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de :

- Accepter la démission de Madame Viviane AUSSANT
- Entériner les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie

2015/044
VIE ASSOCIATIVE
 Demande d'élaboration d'une convention autorisant l'occupation d'un local par l'A.C.C.A.

Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur Stéphane MORIN, président de l'A.C.C.A. sollicitant la mise à disposition par la commune du bâtiment situé au Clos du Houx en le sécurisant à leurs frais.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à établir une convention autorisant l'occupation par l'A.C.C.A. du bâtiment situé au Clos du Houx. Cette convention devra intégrer les conditions suivantes :

- Mise à disposition du local pour une durée de 6 ans renouvelables
- Sécurisation du bâtiment aux frais de l'A.C.C.A.
- Validation des conditions de sécurité par Monsieur le Maire
- Le bâtiment sera sous la responsabilité civile de l'A.C.C.A.
- Le bâtiment ne devra pas être raccordé à l'eau ni à l'électricité
- Si un projet de rectification du virage de la R.D. 155 est mis en place, le bâtiment sera repris par la commune après un préavis de 6 mois

Monsieur le Maire indique qu'une exposition « Ceux de 14, une génération sacrifiée » organisée par l'APPAC se déroule du 08 au 19 juin et qu'un vernissage sera organisé le vendredi 12 juin à partir de 18h00 à la mairie.

Monsieur le Maire lance le débat suite à la réunion organisée par Antrain Communauté sur la réforme de l'intercommunalité et les communes nouvelles. Il propose de réfléchir à la possibilité de regrouper Antrain et La Fontenelle ou de regrouper les dix communes du canton.

TABLEAU DES DELIBERATIONS

2015/032	FINANCES : Attribution des subventions
2015/033	FINANCES : Acquisition de cages à ragondins
2015/034	FINANCES : Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique d'Antrain
2015/035	FINANCES : Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée d'Antrain
2015/036	FINANCES : Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de Bazouges la Pérouse
2015/037	FINANCES : Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de Sougéal
2015/038	FINANCES : Participation aux frais de fonctionnement de l'école du syndicat de regroupement de Broualan
2015/039	URBANISME : Acquisition de la parcelle cadastrée section B n°588
2015/040	EQUIPEMENTS COMMUNAUX : Devis de l'entreprise MASS'ELEC concernant l'éclairage extérieur de la mairie et un coffret sécurité
2015/041	VIE MUNICIPALE : Désignation d'un citoyen d'honneur
2015/042	VIE MUNICIPALE : Courrier de Monsieur et Madame Jean-Pierre POTIER
2015/043	VIE MUNICIPALE : Concours des maisons fleuries
2015/044	PERSONNEL MUNICIPAL : Départ de Viviane AUSSANT
2015/045	VIE ASSOCIATIVE : Demande d'élaboration d'une convention autorisant l'occupation d'un local par l'A.C.C.A.

Philippe GERMAIN		Nicolas LEMOULAND	
Etienne GUICHARD		Jean GILLIERS	
Jean-Claude LEBELTEL		Christian BAUDRY	
Loïc PORCHER		Henri AVRIL	
Raymond HALAIS		Sandrine QUINTIN	
Laurence TIREL		Rose-Marie BAUDRY	
Anne-Marie MENARD		André PÉPIN	
Mathilde DERoyANT			